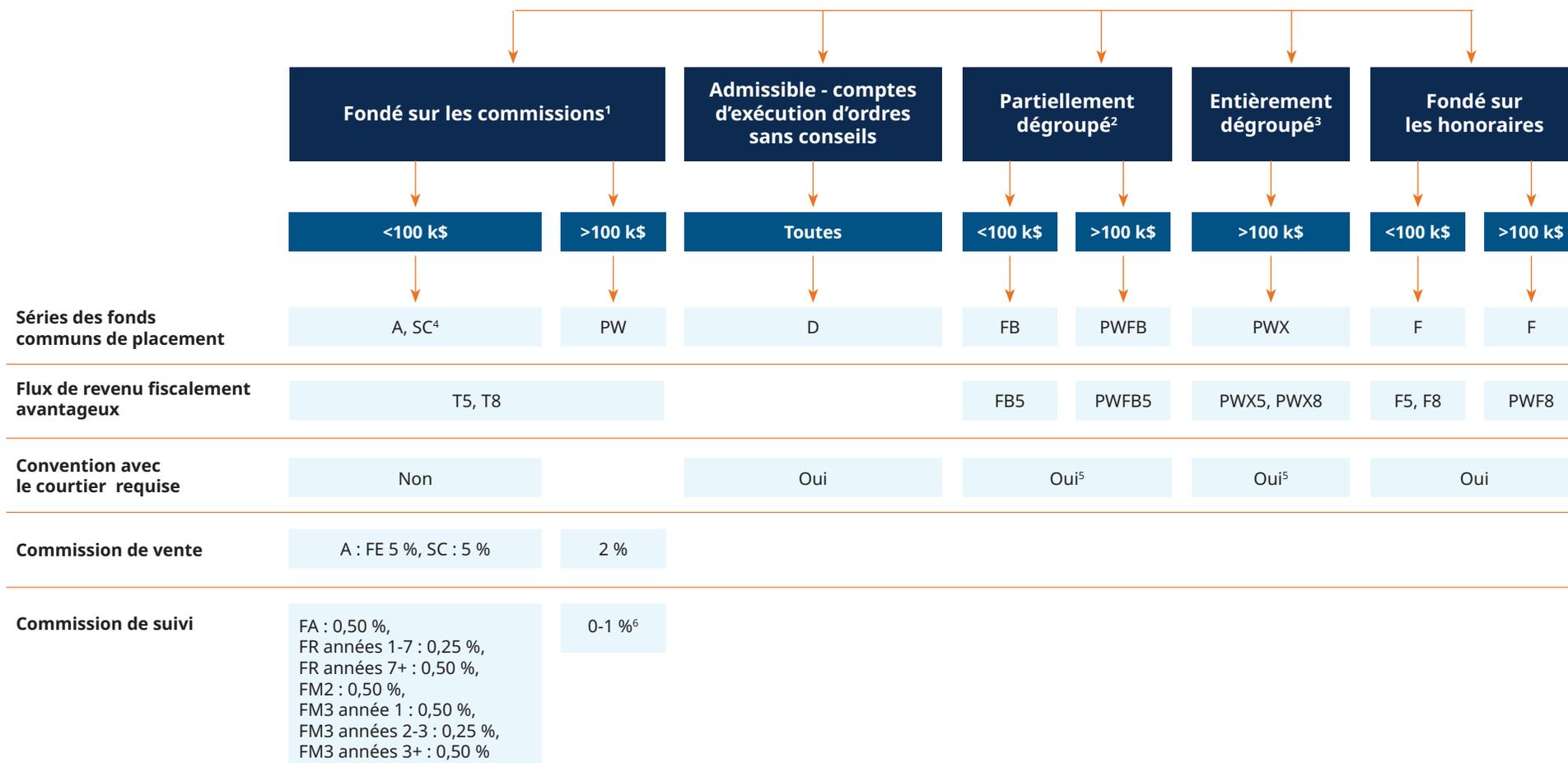


Arbre de décision pour les séries et les commissions

Modèle d'affaires



1 Service de commission de suivi négociée (ou de rabais sur la commission de suivi) disponible pour certains fonds, dans le cadre duquel un conseiller/investisseur peut négocier une réduction du montant de la commission de suivi.
 2 Les honoraires de services-conseils sont dégroupés.
 3 Les frais de gestion, les frais d'exploitation et les honoraires de services-conseils sont dégroupés.
 4 Pour les fonds à revenu fixe, la série A comprend les options d'achat à frais modérés ou d'achat à frais de rachat, alors que la série SC est l'option à frais d'acquisition.
 5 Cette série nécessite une convention de compte pour les taux d'honoraires de services-conseils négociés.
 6 Le taux des frais de service varie d'un fonds à l'autre.